

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de QUESNOY sur DEULE, au nombre de 29, se sont réunis dans le salon d'honneur de la mairie de Quesnoy-sur-Deûle sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire, en date du vingt trois septembre, dont un exemplaire a été affiché dans la vitrine extérieure de la Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**PRESENTS :**

Mme HALLYNCK-CARETTE Rose-Marie, M. DUFOUR Pascal, Mme MILLE-DUQUENNE Catherine, M. Frédéric BARON, Mme BOURDON-SILVERT Françoise, M. GUIBERT Gérard, Mme PROUVOST-LORIDAN Béatrice, M. OLIVIER Samuel, Mme WILLERVAL-HINDRYCK Nathalie, M. DEBAECKE Emilien, Mme WAQUIER Marie-Agnès, Mme DELCHAMBRE Florence, M. DEMORTIER Bertrand, Mme PEUGNET-DANES Marielle, Mme POULAIN Catherine, M. LAMBIN Pascal, Mme Véronique VERDON-SPYCKERELLE, M. JOURDAIN Vincent, Mme LE CORVIC-LECERF Marie-Agnès, M. BICHE Christian, Mme GRISLAIN-D'HALLUIN Elodie, M. Michel DEGROOTE, Mme LAMBIN-DUBUS Annie, M. DELPLACE Alexandre, Mme LEFEBVRE Carole, Mme Delphine LEGRAND, Mr DUBOIS Philippe,

**ABSENT-S AYANT DONNE MANDAT :**

M. Serge MEAUZOONE, absent, ayant donné pouvoir à Mme Rose-Marie HALLYNCK,  
Mme Aurélie WABLE, absente, ayant donné pouvoir à Mr Alexandre DELPLACE

M. Samuel OLIVIER est élu secrétaire.

**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2**

Madame Béatrice PROUVOST, Adjointe aux finances et à la culture, expose au Conseil municipal que :

Vu la délibération n° 2022-00021 du 31 mars 2022 portant approbation du budget primitif de la Commune de Quesnoy-sur-Deûle pour l'année 2022,

Vu la délibération n° 2022-0042 du 23 juin 2022 portant modification du budget primitif de la Commune de Quesnoy-sur-Deûle pour l'année 2022,

Considérant qu'il convient d'apporter par décision modificative de nouvelles modifications au budget primitif 2022 :

**1) Inscription budgétaire en section de fonctionnement pour compenser les évolutions de certaines dépenses**

Chapitre	Nature	Fonction	Section	Libellé	Dépenses	Recettes
022	22	01	Fonctionnement	Dépenses imprévues en fonctionnement	- 75 956,84 €	
011	606122	020	Fonctionnement	Énergie - Gaz	15 000 €	
68	6815	01	Fonctionnement	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	3 884 €	
012	64111	020	Fonctionnement	Rémunération principale	30 000 €	
012	64131	020	Fonctionnement	Rémunérations	6 000 €	
012	6451	020	Fonctionnement	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 000 €	
012	6453	020	Fonctionnement	Cotisations aux caisses de retraites	8 000 €	
65	6531	021	Fonctionnement	Indemnités	2 000 €	
65	6533	021	Fonctionnement	Cotisations de retraite	3 600 €	
66	661122	01	Fonctionnement	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 472,84 €	
				<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le de crédits

**SLOW**

ID : 059-215904822-20220929-2022\_0057-BF

2) Inscription budgétaire en section d'investissement pour l'inscription de dépenses non affectées par

Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Section	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031	020		Investissement	Frais d'études	- 16 779,35 €	
20	2031	020	1611	Investissement	Frais d'études	16 779,35 €	
20	2031	020		Investissement	Frais d'études	- 5 280,00 €	
20	2031	411	2201	Investissement	Frais d'études	5 280,00 €	
					<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

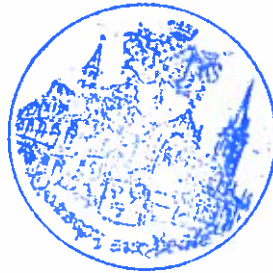
La présente décision modificative retrace les inscriptions et virements à effectuer.

Madame Béatrice PROUVOST, après avis favorable de la Commission « Moyens Généraux » réunie le 21 septembre 2022, propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 2 relative aux écritures d'ordre budgétaire pour compléter les prévisions du B.P. 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, ADOPTE.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
(suivent les signatures)  
Pour extrait conforme

**La Maire**  
**Rose-Marie HALLYNCK**



**Le secrétaire**  
**Samuel OLIVIER**

